

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°21/2023 : Décision modificative n°2/2023 - Écritures comptables

Délibération n°22/2023 : Tarifs et règlement de cantine pour l'année 2023/2024

Délibération n°23/2023 : Portage des repas à domicile : Tarif des repas

Délibération n°24/2023 : Renouvellement des membres de la Commission de révision des listes électorales

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.